

**PROVINCE DE QUÉBEC**41<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 15 JUIN 2018

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 15 juin 2018*

Aujourd'hui, à huit heures, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 400 Loi modifiant la Loi concernant la succession de l'honorable Trefflé Berthiaume et la Compagnie de Publication de La Presse, Limitée

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.